VILLE DE DENAIN

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
25 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire et sous la Présidence de Madame Solange LEMOINE, 1ère Adjointe au Maire.

Date de Convocation : 7 Avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 23

Etaient présents : MM. LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DUPONT, ATTEN, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, CARPENTIER-BORTOLOTTI, TONNEAU, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, DANDOIS, GAJDA, BOUTON.

Ont donné pouvoir : Madame DUFOUR-TONINI *(pouvoir à Madame LEMOINE)*, Madame RYSPERT *(pouvoir à Madame THUROTTE)*, Monsieur DERGHAL *(pouvoir à Monsieur CRASNAULT)*, Monsieur DERUELLE *(pouvoir à Monsieur CYBURSKI)*, Madame DENIS *(pouvoir à Madame ATTEN)*, Madame THOMAS *(pouvoir à Madame MIRASOLA)*, Monsieur FEDDAL *(pouvoir à Monsieur TONNEAU)*, Monsieur HOCHART *(pouvoir à Madame GAJDA)*.

Absent excusé : Monsieur BRAILLY.

Absent : Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 1 : BUDGET PRINCIPAL. VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de la Ville de Denain adopté par délibération n° 8 du 30 Septembre 2021, notamment son alinéa *« I-1-3-Vote du budget »*, qui stipule que l'option de vote est le vote par nature,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires en date du 27 Février 2023 organisé en application de la loi du 7 Août 2015,

VU la balance certifiée par Monsieur le Trésorier Municipal permettant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2022,

Madame le Maire propose à l'Assemblée :

D'ARRETER le Budget Primitif 2023 à la somme de **58.963.317,13 € :**

- Section d'investissement **24.052.690,03 €**
- Section de fonctionnement **34.910.627,10 €**

.../...

REÇU LE
25 AVR. 2023
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Conforme au tableau suivant :

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Résultats reportés	3.798.813,53			4.426.534,10
Excédents de fonctionnement capitalisés		6.933.997,90		
Restes à réaliser	4.889.976,40	1.754.792,03		
Opérations nouvelles inscrites au B.P. 2023	15.363.900,10	5.939.491,00	25.486.218,00	30.484.093,00
Autofinancement prévisionnel 2023		9.424.409,10	9.424.409,10	
TOTAL	**24.052.690,03**	**24.052.690,03**	**34.910.627,10**	**34.910.627,10**

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un virement de 9.424.409,10 € provenant de la section de fonctionnement qui constitue l'autofinancement prévisionnel.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 27 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE ET 2 ABSTENTIONS.

***Ont voté contre* : MM. GAJDA, HOCHART.**

***Se sont abstenus* : MM. FEDDAL, DANDOIS.**

Pour Extrait Conforme,

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Le Maire,
Par délégation du Maire

A.L. DUFOUR-TONINI

MAIRIE DE DENAIN (Nord)

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture le..................
et de la publication le..